



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 25-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Mardi 27 septembre 2022, à 19h00,

Centre Technique Communal

Préavis déposé au Conseil communal le 8 septembre 2022

Table des matières

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | Préambule..... | 2 |
| 2 | Descriptif des conteneurs | 2 |
| 3 | Implantation de neuf conteneurs enterrés à la rue de Crissier..... | 3 |
| 3.1 | Déplacement de deux Ginkgo biloba..... | 3 |
| 4 | Coût des travaux..... | 4 |
| 5 | Incidences financières | 5 |
| 5.1 | Investissement..... | 5 |
| 5.2 | Plan des investissements..... | 5 |
| 5.3 | Coût du capital..... | 5 |
| 5.4 | Coût de fonctionnement..... | 5 |
| 6 | Conclusion de la Municipalité..... | 5 |

Renens, le 15 août 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal le crédit nécessaire à l'implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier.

La situation actuelle de la collecte des déchets dans le quartier de la rue de Crissier et la rue Villas du Mont n'est pas satisfaisante. En effet, d'une part le camion collecteur des déchets ménagers au porte-à-porte (ordures ménagères, papier/carton, biodéchets et verre) doit faire de périlleuses manœuvres pour accéder aux différents bacs roulants à déchets, et d'autre part de nombreux conteneurs à roulettes se trouvent en permanence sur les trottoirs avec des déchets sauvages qui s'accumulent au fil des heures avant la collecte. Ainsi, le service en charge de la gestion des déchets profite de la requalification de la rue avec les travaux de collecteurs, de pavoiement et de bornes de recharge électriques pour les taxis pour proposer l'aménagement de neuf conteneurs enterrés pouvant absorber l'ensemble des déchets ménagers du secteur.

2 Descriptif des conteneurs

Un conteneur enterré a une base carrée de 2 m sur 2. Celle-ci peut être adaptée à tout type de sol soit en métal, poreux, souple ou encore pavé. Le conteneur est composé d'une cuve en tôle de 2 mm d'épaisseur pour une contenance de 5 m³.

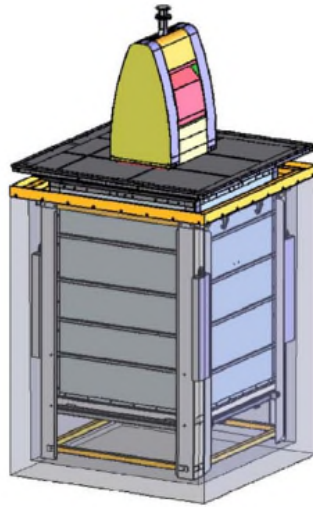
La goulotte, élément visible, est composée d'une ouverture à bascule pour l'introduction des déchets, d'un capot central et d'un crochet de levage pour la vidange. Une pédale est installée au bas du conteneur pour l'ouverture à l'aide des pieds. Le tout est mis en place sur des éléments en béton préfabriqués et étanches, posés en fond de fouille. Une plateforme de sécurité recouvre le trou lors de la vidange. De plus, les récipients pour le verre sont fabriqués en tôle dite « sandwich » qui garantit une isolation phonique adéquate.

Grâce au stockage des ordures en sous-sol, à la température plus fraîche et à l'étanchéité de la cuve, le problème d'odeur de ce type d'installation est moindre ou ne se fait ressentir qu'une fois par semaine lors de la vidange. Il est encore à noter que toutes les installations de conteneurs de la Ville de Renens, soit près de 150 pièces, sont lavées et désinfectées deux fois par année.

Les avantages de la pose de conteneurs enterrés en lieu et place de conteneurs à roulettes sont nombreux:

- moins d'encombrement sur le trottoir ou sur le domaine public. Un conteneur enterré remplace six conteneurs à roulettes de 770 lt;
- aucun jour fixe pour déposer ses déchets entre 8h et 20h, sauf le dimanche et les jours fériés;
- accessibilité six jours sur sept;
- amélioration de la propreté urbaine et de l'hygiène;

- diminution du nombre de kilomètres des camions pour la vidange;
- amélioration des conditions de travail du personnel en charge de la levée des conteneurs;
- diminution du forfait à la tonne du prestataire de la collecte lors du prochain appel d'offres.



3 Implantation de neuf conteneurs enterrés à la rue de Crissier

La rentabilité financière d'un conteneur enterré est atteinte uniquement pour des quantités importantes comme les ordures ménagères, le verre et le papier/carton, pour l'ensemble d'un quartier ou de grands immeubles.

Les critères d'implantation ont été calculés selon la quantité de déchets produits dans la zone d'apport. Ils sont vidangés hebdomadairement, sauf le verre mensuellement. Afin de répondre à la demande, il est proposé d'installer trois conteneurs enterrés pour les ordures ménagères, quatre conteneurs enterrés pour le papier/carton ainsi que deux conteneurs enterrés pour le verre.

Un réseau électrique des SIE SA devra être déplacé, car il se trouve en aplomb de la fouille des futurs conteneurs.

Quant aux conteneurs pour les biodéchets, ils seront collectés à l'identique qu'actuellement.

Les coûts d'une telle opération sont relativement importants; il faut relever par contre que les coûts de collecte et de transport sont en nette diminution depuis l'implantation des conteneurs enterrés en ville de Renens.

Une mise à l'enquête publique pour l'implantation des conteneurs enterrés se déroulera durant le mois de septembre 2022.

3.1 Cette implantation se fera en parallèle du chantier des collecteurs de la rue, de la réfection des trottoirs, de la chaussée et de la pose de bordures basses pour la mobilité douce prévu à l'automne 2022. Déplacement de deux Ginkgo biloba

La rue de Crissier, à l'instar de toutes les rues en milieu urbain, a son sous-sol maillé de conduites des services industriels et électriques ainsi que d'autres canalisations. Après avoir travaillé sur les quelques possibilités d'implantation à disposition, il s'avère qu'une seule solution est envisageable. Elle se situe sur le haut de la rue, du côté de la boulangerie.

Cependant, cette implantation nécessite le déplacement de deux beaux spécimens de Ginkgo biloba en palissade. Ces derniers seront replantés en aval de la rue près de l'arrêt de bus et s'intégreront ainsi parfaitement à l'harmonie végétale de la rue. Ce déplacement est envisageable et même souhaitable, car les racines de ces arbres sont déjà contraintes dans un espace restreint.



4 Coût des travaux

Les investissements nécessaires pour la mise en place des nouveaux conteneurs et les aménagements se détaillent comme suit:

| | | |
|--|-----|------------------|
| Honoraires mandats d'ingénieurs | CHF | 10'000.- |
| Travaux de génie civil pour la creuse et le remblayage | CHF | 42'000.- |
| Fourniture et pose de neuf conteneurs enterrés | CHF | 82'000.- |
| Déplacement du réseau électrique des SIE SA | CHF | 8'000.- |
| Déplacement des deux Ginkgo biloba | CHF | 10'000.- |
| Divers et imprévus 5% | CHF | 7'600.- |
| Arrondi | CHF | 400.- |
| Montant total du préavis TTC (arrondi) | CHF | 160'000.- |

5 Incidences financières

5.1 Investissement

Comme décrit au chapitre 4, l'investissement pour ce projet se monte à CHF 160'000.- TTC.

Cette dépense sera imputée au compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3630.3065.5060 - Rue de Crissier - Conteneurs enterrés.

5.2 Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements 2021-2025 (2026-2030), adopté par la Municipalité le 27 septembre 2021 comme suit: compte provisoire N° 3630.8104.5060 Rue de Crissier – conteneurs enterrés, pour un montant de CHF 250'000.- en 2024.

5.3 Coût du capital

Les coûts du capital (amortissement + intérêt) représentent un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 18'400.- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante: amortissement CHF 16'000.- (CHF 160'000.- divisé par 10) et intérêt pour CHF 2'400.- (CHF 160'000.- divisé par deux et multiplié par un taux moyen de 3%).

5.4 Coût de fonctionnement

Hormis le coût du capital, il est prévu conformément au chapitre 2, une augmentation de charges annuelles de CHF 3'200.- TTC pour le nettoyage et la désinfection, au compte N° 3631.3156.01 – Entretien des conteneurs enterrés.

6 Conclusion de la Municipalité

En cette période de chantiers majeurs que la commune traverse actuellement, les opportunités de préparer la ville aux défis qui l'attendent en améliorant ses infrastructures ne manquent pas. Le présent préavis concerne précisément l'une de ces nombreuses opportunités de faire mieux pour demain.

En effet, sur un territoire comme le nôtre, chaque espace libre ou pouvant être libéré à l'avenir est précieux, afin de rendre aux rues et aux quartiers un peu d'air et d'espace de vie. Et le faire, quand c'est possible, à l'échelle d'un ensemble d'immeubles ou d'un quartier entier, au lieu d'agir au coup par coup, permet souvent de belles économies de place et d'argent sur le long terme.

En prévoyant d'installer des infrastructures qui permettront une collecte plus propre et plus aisée des déchets de l'ensemble des immeubles de ces deux rues bien peuplées, la Municipalité se montre sensible aussi à la qualité de vie au centre-ville et à l'image de Renens. Le fait qu'il soit possible, également, de replanter quelques mètres plus loin les deux arbres qui devront être déplacés pour permettre une installation bien calibrée et adaptée aux besoins identifiés, la réjouit également et répond à son souci de maintenir ou d'accroître à l'avenir, partout et à chaque fois que cela pourra se faire, le nombre d'arbres présents sur le territoire renanais.

Les infrastructures et l'emplacement proposés étant compatibles avec l'occupation dense et déjà existante du sous-sol dans cette zone, la Municipalité se réjouit de cette possibilité d'amélioration qui correspond parfaitement aux objectifs qu'elle s'est fixés pour les années à venir.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 25-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3630.3065.5060 – Rue de Crissier – Conteneurs enterrés.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 3'200.- TTC, au compte N° 3631.3156.01 – Entretien des conteneurs enterrés.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 août 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyre

Membre de la Municipalité concernée: Mme Patricia Zurcher Maquignaz